

PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 1er juin 2026	
Nbre conseillers : 19	En exercice : 19
Présents : 17	Absents : 02
Votants : 19	Représentés : 02

Séance du : **05 juin 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Mr CIRIBINO Pierrick, Maire.

Etaient présents : CIRIBINO Pierrick, TRICOU Julien, ABRY Christine, BACH Olivier, BOURGOIN Françoise, COSME Alain, RUIZ Renée, RICO Jean-Christophe, SAINT-MARTIN Dominique, AGRANIER Xavier, DURAND Anne, ANXIONNAT Elisabeth, PERON Quentin, CLET Jérémie, TIBI Pierre-Olivier, PUDEBAT Olivier, PRIVAT Magali.

Absents représentés : AGRANIER Mary-José (procuration à CIRIBINO Pierrick), BASTIDE Mathilde (procuration à BACH Olivier)

Absents :

Secrétaire de séance : ABRY Christine.

Mr CIRIBINO rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (22 avril 2026) a été envoyé par courriel à chacun des membres du conseil municipal. Après un tour de table, le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Nomination de la secrétaire de séance : Christine ABRY.

L'assemblée peut valablement délibérer.

En ouverture de cette réunion et dans le cadre de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, Pierrick CIRIBINO informe les membres présents du dépôt de sa liste le 04 juin 2026 en mairie.

Compte-rendu des décisions du Maire :

Décision N°2026-028 : Pierrick CIRIBINO, indique au conseil municipal que dans le cadre du projet de travaux liés à la grotte des Lauriers « Etude de l'aléa rocheux pour l'accès à la grotte des Lauriers » le coût prévisionnel des travaux s'élève à 29 050,00 € HT.

Pierrick CIRIBINO, Maire, sollicite auprès des organismes les plus hautes subventions possibles.

Institution	Dispositif	Taux	Montant
Fonds Vert	Risques émergents	80 %	23 240 €
Commune		20 %	5 810 €

Le conseil municipal est informé de la présente décision dès la prochaine séance.

La présente décision est inscrite au Registre des Décisions de la ville, transmise à M. le Préfet de l'Hérault, publiée sur le panneau d'affichage d'entrée de l'Hôtel de ville et adressée aux organismes sollicités.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Voir procès-verbal pour le déroulement de l'élection.

Résultats de l'élection :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<u>19</u>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>19</u>

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>2</u>
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<u>17</u>

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nbre de délégués obtenus	Nbre de suppléants obtenus
CIRIBINO Pierrick	17	5	3

Liste nominative des personnes désignées :

NOM Prénom	SEXE	ORDRE
CIRIBINO Pierrick	H	1
AGRANIER Mary-José	F	2
BACH Olivier	H	3
RUIZ Renée	F	4
TRICOU Julien	H	5
BOURGOIN Françoise	F	6
CLET Jérémie	H	7
ABRY Christine	F	8

FINANCES COMMUNALES : DECISIONS MODIFICATIVES

Pierrick CIRIBINO, Maire explique qu'il convient de délibérer afin d'autoriser le virement de crédits ci-dessous pour le budget de la commune :

Section	comptes	Objet	Dépenses	Recettes
Inv.	192 chap 040	Plus ou moins-values / cessions immob		-11 756
	2115 chap 040	Terrains bâtis		-143 244
	Chap 024	Produits des cessions d'immob		+155 000
Fonc.	775	Produits des cessions d'immob		-155 000
	6751 chap 042	Valeurs comptables immob cédées	-143 244	
	6761 chap 042	Différence sur réalisations (positives)	-11 756	

Après discussion, les membres présents approuvent à l'unanimité le virement de crédits tel que présenté ci-dessus.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE D'HERAULT INGENIEURIE

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Pierrick CIRIBINO, Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou

financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune (la communauté de communes, le syndicat) a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Jérémy CLET candidate en qualité de titulaire et Julien TRICOU candidate en qualité de suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie sont élus à l'unanimité

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE DROITS PRIVES

Vu le vote du budget primitif 2026 de la commune voté le 22 avril 2026,

Alain COSME, conseiller municipal délégué à la vie associative présente un tableau reprenant les informations fournies par les associations. Ce dernier reprend le bilan financier 2025, le budget prévisionnel 2026, les manifestations réalisées et à venir, le nombres d'adhérents laroquois... pour chacune des demandes déposées en mairie.

Association	Proposition	Décision
Amicale des chasseurs Laroquois	600	600
Club Bienvenu	1000	1000
Ass. Sauvegarde du Patrimoine	3000	3000
Comité des fêtes	4500 + 4500	4500 + 4500
Music & dance collection	250	250
Chœur Enchanté	300	300
Amicale Le Boulidou	250	250
Ass. école Cazilhac	250	250
US Basses Cévennes Ganges	500	500
Rugby Club Vallée de l'Hérault	1000	1000
ASSE Basket	200	200
Etoile Sportive Sumène	500	500
Bombyx (rallye math)	85	85
Rèved'ô	1000 + 1000	1000 + 1000
Les Cavaliers du Val de Londres	100	100
Goupil connexion	300	300
Partons du bon pied	300	300
Club cévenol de Gymnastique	250	250
Créa loisirs	200	200
Reliquat	1915	1915
TOTAL	22 000	22 000

Après détails, discussions et précisions, les membres présents souhaitent voter le tableau dans sa totalité.

Après un tour de table, les subventions telles que proposées sont attribuées à l'unanimité aux associations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h35